

INTRODUCTION

Bonjour, je purge une sentence fédérale de 14 ans et 6 mois, et ce depuis le 14 mars 2014 pour complot de meurtre et gangstérisme. Je faisais face à cinq accusations de meurtre au premier degré et pour ma part avoir été confronté à cela m'a posé beaucoup de stress et j'aimais mieux prendre 27 ans que de faire face à des sentences à perpétuité. Voilà ce que ça fait d'être confronté à « une vie », tu es obligé de plaider coupable. Depuis mon incarcération, j'ai pu remarquer beaucoup de choses qui ne tournent pas rond. Ainsi, j'y ai inscrit mes commentaires sur différents points qui, à mon humble avis, doivent changer pour le bien de notre réinsertion sociale, le mandat premier du SCC et non la répression.

LA PAIE ET DIÈTE

Premièrement, pour ce qui est de la paie des prisonniers, il serait temps que le SCC révisé sa politique du 750\$/annuelle dans notre compte de cantine. Les paies ont beaucoup diminué et il est donc impossible d'avoir notre 90\$ pour la cantine sans avoir de l'imagination. Il faudrait que l'on puisse avoir accès au montant suite à notre paie pour avoir droit à notre 90\$ par paie. Tout cela empêcherait que les prisonniers entretiennent du Traffic ou des manigances afin d'y arriver. Ainsi, si le prisonnier ne travaille pas, c'est compréhensible qu'ils ne puissent profiter de cet avantage, mais pour ceux qui travaillent ça serait une option. Ensuite, les employés nous font croire que le SCC a leur propre diététicienne pour faire les repas. Je suis diabétique et mon médecin ne me recommande pas ce menu. Toutefois, la diététicienne a raison sur la recommandation de mon médecin : à ne rien comprendre! Leur menu n'est pas adapté aux prisonniers.

DISCRIMINATION

J'ai changé d'agent de libération conditionnelle cinq fois en un an et quand nous approchons d'une cote minimum, l'établissement change encore notre ALC, ce qui nous retarde dans notre démarche, car le nouveau ALC nous dit qu'il ne nous connaît pas. Il y a aussi du copié-collé avec nos rapports. Par exemple, lorsque tu gagnes une plainte afin de faire enlever quelque chose

dans tes documents, l'ALC n'enlève pas ce que tu as demandé d'enlever, mais fait l'ajout d'un paragraphe. De plus, les ALC se fient aux rapports de police et non à ton plaidoyer de culpabilité. Ces deux rapports comprennent des versions bien différentes. Cela nous cause donc des préjudices tout au long de notre incarcération comme les étiquettes de « gang ».

Je suis autochtone détenant ma carte de l'AAQ et je subis du profilage social, car je suis aussi member d'un « gang ». Cela m'empêche donc d'avoir accès aux programmes pour personne autochtone au pénitencier d'Archambault. Il est inconcevable que je sois un Indien et que je ne puisse aller dans le programme « Pathway », car je fais partie d'une organisation dite criminelle. De plus ça m'empêche de changer ma cote de sécurité vers un niveau inférieur.

L'ÉDUCATION

Je me suis battu pendant deux ans afin de pouvoir avoir droit à des études à distance, toutefois à mes frais. Est-ce normal qu'il ait fallu que je fasse une plainte jusqu'au niveau national pour y avoir droit, sous prétexte que j'étais dans un établissement à sécurité maximum? La réinsertion sociale passe par des formations afin que nous soyons prêts pour le marché du travail. Ces formations sont importantes afin de pouvoir intégrer le marché et s'intégrer.

GESTION DE POPULATION

Il est tout à fait anormal que nous soyons mêlées avec les individus de « post-suspension ». Je suis au fédéral et non au provincial, il passe 60 personnes par heure de repas dans la salle commune, ce qui pose une grande friction et nous met beaucoup de pression. Il faudrait les mettre ensemble et non les mêlées à nous.

GÉOGRAPHIE DE L'ENFERMEMENT ET DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Il est anormal que les SCC nous envoient dans une institution carcérale loin de nos ressources et de nos familles. Il y a beaucoup de personnes qui résident près d'ici, mais le SCC les envoient à Drummondville, et ce même si les détenus leur disent qu'ils n'auront pas de visites. C'est trop loin et certains

visiteurs n'ont pas de permis de conduite. C'est complètement idiot! Le SCC nous demandent tout au long de notre incarcération de respecter notre plan correctionnel et de présenter un plan de sortie. Toutefois, lorsqu'il est temps pour ta transition, ils t'envoient dans une autre ville ou région, sous-prétexte qu'il n'y a pas d'endroit près de tes ressources choisies. Cela est insensé et augmente le risque de revenir en milieu carcéral.

CONCLUSION

J'espère que mes commentaires ont pu vous éclairer davantage sur les inconvénients et embûches que l'on retrouve à l'intérieur des établissements du SCC. Tel qu'il est noté ci-dessus, il y a plusieurs problèmes et des solutions simples qui pourraient grandement améliorer le fonctionnement des pénitenciers et la sécurité publique.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Marvin Ouimet est un prisonnier à l'Établissement Archambault.